

Rapport d'étape sur l'accessibilité

Mai 2021 à mai 2023

Bureau des droits de la personne
Human Rights Office



uOttawa

Avant-propos

Honorons nos engagements

Les personnes en situation de handicap de notre communauté universitaire continuent à être confrontées à des obstacles physiques, technologiques, financiers et liés aux attitudes qui nuisent à leur participation aux activités d'apprentissage, à l'avancement de carrière ainsi qu'à la vie sur notre campus.

Bon nombre de ces obstacles sont persistants et institutionnels. Le travail requis pour les éliminer nécessite une volonté de la part de nos instances de rendre notre campus plus accessible aux membres de notre communauté en situation de handicap. Cette volonté doit notamment se manifester par l'attribution des ressources nécessaires pour remplir les engagements énoncés dans le Plan d'accessibilité 2019-2024.

Les budgets de l'Université d'Ottawa ont pour but de servir de façon équitable l'ensemble de notre communauté. Les membres de notre population étudiante, du personnel et de la communauté en visite qui sont en situation de handicap doivent intentionnellement être inclus dans ces budgets afin d'être en mesure d'accéder aux mêmes biens, services et possibilités que leurs pairs et collègues. Pour ce faire, il faut connaître leurs besoins et en tenir compte dans nos pratiques, nos plans, nos rapports et nos budgets.

Le gouvernement de l'Ontario, en concertation avec des personnes qui vivent avec différents types de handicap, a établi une liste d'actions minimales et obligatoires que les établissements doivent intégrer dans leur travail pour améliorer l'accessibilité des lieux de vie, d'apprentissage et de travail dans la province. Ces exigences sont inscrites dans la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Pour mettre en action ces exigences, l'Université d'Ottawa s'est dotée du Plan d'accessibilité 2019-2024. Ce texte inclut des mesures précises échelonnées jusqu'en 2024 que les services clés s'engagent à prendre pour intégrer les exigences de la LAPHO dans leur secteur d'activités.

En cette fin de parcours, nous appelons l'Université à démontrer sa volonté d'honorer chacun de ses engagements et d'ainsi améliorer les perspectives de travail, d'apprentissage, de recherche et de vie pour les membres de sa communauté en situation de handicap. Réduisons les obstacles institutionnels et attitudinaux qui nuisent à l'atteinte de nos engagements. Donnons-nous le temps et les ressources nécessaires pour y arriver, et posons des gestes pertinents et soutenus tout au long de cette dernière année.

Nous encourageons également les secteurs clés à faire état de leurs progrès vis-à-vis de leurs engagements afin que les instances dirigeantes puissent prendre des décisions éclairées et éliminer les obstacles à l'inclusion des personnes en situation de handicap sur notre campus.

L'équipe du Bureau des droits de la personne

Table des matières

Avant-propos	ii
Honorer nos engagements.....	ii
Table des matières	iii
Contexte	1
Législation.....	1
À propos	1
Objectifs.....	1
Portée	1
Rôles et responsabilités	2
Méthodologie	2
Compte rendu des engagements 2022-2023	4
En bref	4
Bureau des droits de la personne.....	7
Services-conseils	8
Bureau des droits de la personne et autres services	13
Service des approvisionnements.....	14
Communications	14
Ressources humaines.....	15
Adaptation du milieu de travail pour les employées et employés en situation de handicap.....	18
Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage	20
Service des immeubles	23
Bibliothèque	25
Partenaires	26
Annexe 1 : Commentaires des membres du Comité consultatif uOaccessible à propos du rapport.....	27

Contexte

Législation

La [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO) prévoit un processus pour aider les organismes du secteur public, comme l'Université d'Ottawa, à devenir pleinement accessibles d'ici 2025. Selon les normes décrites dans le [Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées](#) (RNAI) qui est entré en vigueur en 2011, l'Université doit prendre des mesures pour devenir accessible dans cinq domaines : les services à la clientèle, l'information et les communications, le transport, l'emploi et la conception des espaces publics. Ces domaines sont visés par des dispositions générales ayant trait à l'établissement de politiques en matière d'accessibilité, aux plans d'accessibilité, à l'obtention ou à l'acquisition de biens, de services ou d'installations, à la formation et au dépôt de rapports sur l'accessibilité.

Rapports d'étape

Selon le paragraphe 4 (1) du [Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées](#) mis en place en application de la LAPHO, l'Université d'Ottawa doit publier des rapports sur l'état d'avancement des mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie décrite dans son plan d'accessibilité pluriannuel.

À propos

Objectifs

Ce document rend compte des mesures que les services se sont engagés à prendre en 2021-2022 et 2022-2023 dans le cadre du [Plan d'accessibilité pluriannuel 2019-2024](#).

Les objectifs de cette activité exigée par la loi sont les suivants :

- Faire le suivi des progrès accomplis par l'Université d'Ottawa;
- Relever les obstacles à éliminer pour remplir les engagements pris dans le rapport;
- Réviser au besoin les stratégies du Plan d'accessibilité pluriannuel 2019-2024.

Portée

Ce rapport s'en tient aux engagements continus définis pour l'année 2022 et 2023 dans le [Plan d'accessibilité pluriannuel 2019-2024](#). On y traite également des engagements de 2020-2021 qui, comme le précise le Rapport d'étape sur l'accessibilité de 2020-2021, avaient été reportés en raison de la

pandémie. Pour en savoir plus sur les engagements du Bureau des droits de la personne (BDP) aux termes d'autres textes de loi, veuillez consulter les [plans et rapports sur l'accessibilité](#).

Rôles et responsabilités

Le Bureau des droits de la personne, en collaboration avec les facultés et les services, doit compiler et évaluer les rapports d'étape remis par les différentes unités en vertu du [Règlement 119 – Accessibilité](#) en vue d'élaborer, de rédiger et de publier des rapports à l'échelle de l'Université.

Pour se conformer à la [législation ontarienne sur l'accessibilité pour les universités publiques](#), les services visés par le Règlement 119 doivent remettre des rapports de conformité annuels au Bureau des droits de la personne selon les modalités et les échéanciers établis par ce dernier.

Services visés

- Service des approvisionnements
- Ressources humaines
- Communications
- Immeubles
- Service de la protection
- Bibliothèque

Méthodologie

En juin 2023, le Bureau des droits de la personne a reçu les rapports d'étape des services visés par le [Règlement 119 – Accessibilité](#). Ces plans devaient notamment inclure un compte rendu des engagements pris en vertu du Plan d'accessibilité pluriannuel 2019-2024. Le BDP s'est basé sur ces renseignements pour rédiger le présent rapport, soumis au Comité d'administration à titre informatif avant sa publication.

Autres services consultés

Le Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA) a également fourni des renseignements sur les engagements pris par les Accommodements scolaires dans le Plan d'accessibilité pluriannuel 2019-2024.

Consultation des membres de la communauté universitaire en situation de handicap

Le Rapport d'étape pour les années 2022 et 2023 a été présenté au [Comité consultatif uOaccessible](#) et au Conseil d'administration. Voir [l'Annexe 1 : Commentaires des membres du Conseil consultatif uOaccessible](#) à propos du rapport pour plus d'information.

Le Comité consultatif uOaccessible se compose de deux membres du personnel en situation de handicap, de deux membres de la population étudiante en situation de handicap et d'une personne représentant le Centre pour les étudiant·e·s ayant un handicap.

Compte rendu des engagements de 2022-2023

Le BDP travaille à long terme avec les services (visés ou autres) qui se sont engagés à faire évoluer leurs règlements administratifs, leurs lignes directrices et leurs pratiques dans le [Plan d'accessibilité pluriannuel 2019-2024](#). Les détails des progrès accomplis par chacun d'eux se trouvent dans les sections ci-dessous.

En bref

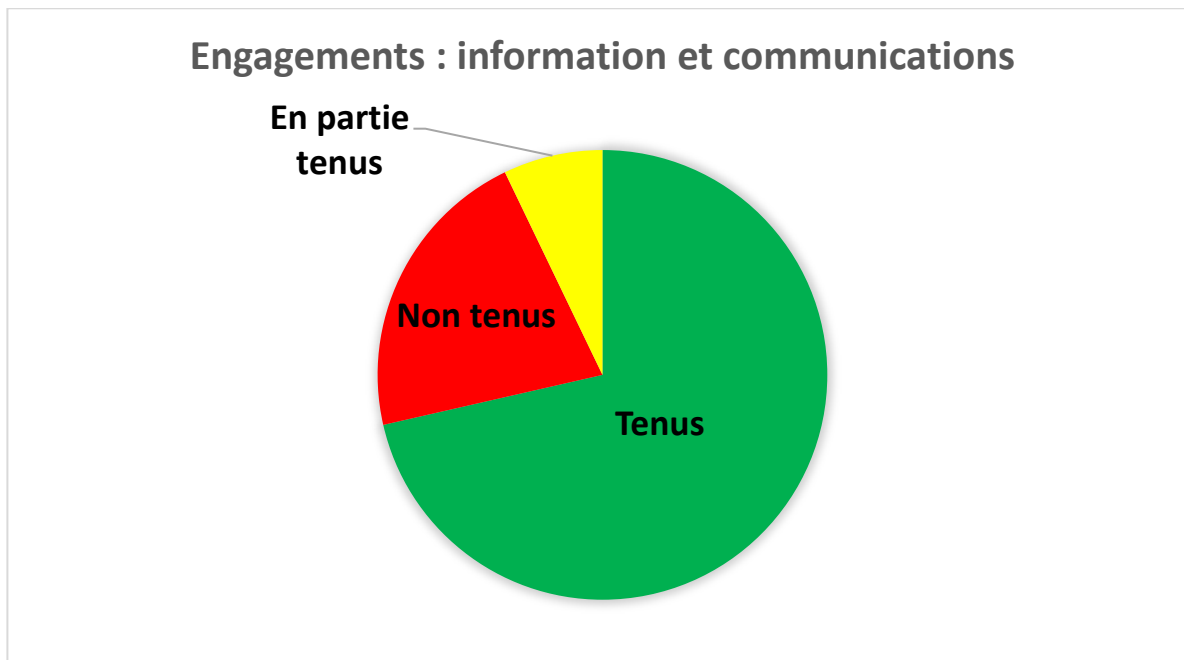
Amélioration de l'accessibilité et des contenus Web

Information et communications

Les retards quant aux engagements portant sur l'accessibilité des sites et des contenus Web ont en grande partie été rattrapés cette année, et l'accessibilité de la nouvelle plateforme Drupal 9 s'est améliorée de près de 30 %.

À surveiller

Les engagements « Revoir et soumettre un modèle de gouvernance plus précis et détaillé pour les acteurs sur le campus » (2019-2020) et « veiller à son adoption » (2020-2021) sont prioritaires.



Rattrapage nécessaire pour plusieurs engagements

Formations

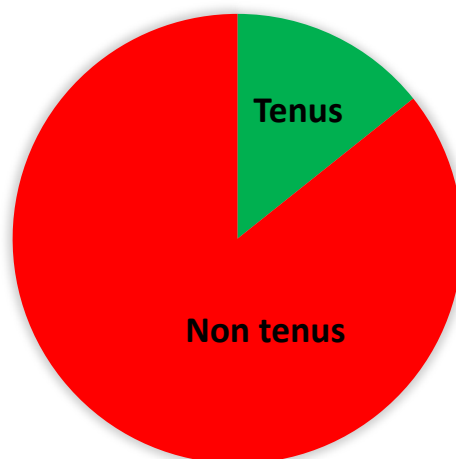
- ✓ La formation obligatoire sur les normes d'accessibilité intégrées n'est pas terminée; elle ne peut donc pas être intégrée dans Workday afin de faire le suivi requis par la loi.
- ✓ Les éducatrices et éducateurs ne reçoivent pas la formation obligatoire devant les sensibiliser aux enjeux en ce qui a trait à la prestation et à l'enseignement de programmes ou de cours accessibles.
- ✓ L'engagement « Donner au nouveau personnel une formation qui intègre les critères sur l'accessibilité, et comptabiliser le nombre d'employés formés pour les rapports d'étape qui seront produits conformément au présent plan » (Approvisionnements, 2019) n'a pas été respecté.

À surveiller

L'engagement « Élaborer des lignes directrices sur les rôles et responsabilités concernant les formations obligatoires » (Ressources humaines, 2019) est prioritaire.

La dernière rencontre du Comité des formations obligatoires s'est tenue le 30 janvier 2020. Ce comité, un engagement de ressources humaines, avait pour mandat, entre autres, d'assurer la conformité de l'Université aux exigences gouvernementales quant aux formations obligatoires, d'encadrer les autres types de formation obligatoire, et de mettre en place des mesures pour garantir la qualité des formations.

Engagements : formations obligatoires

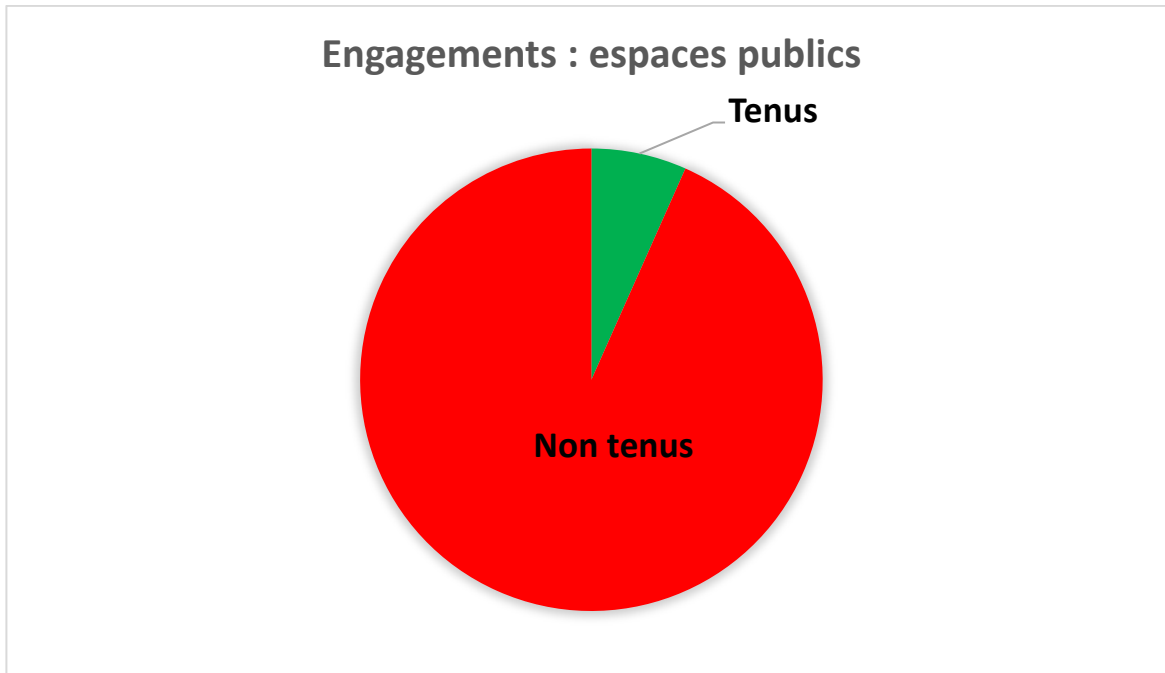


Espaces publics

La majorité des engagements définis dans le plan n'ont pas encore été tenus.

À surveiller

L'engagement « Établissement d'une structure de gouvernance qui définit clairement les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la gestion et la mise en œuvre du plan d'accessibilité pluriannuel du Service des immeubles » (2019-2020) est prioritaire.



Rétention des employées et employés en situation de handicap

À surveiller

L'engagement « Élaborer des lignes directrices pour les gestionnaires sur la prise en considération des besoins d'une employée ou d'un employé en situation de handicap dans les évaluations de rendement, les réaffectations et les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnel » (2020) est prioritaire.

Engagements : rétention des employées et employés en situation de handicap

Aucun engagement n'a été tenu.

Bureau des droits de la personne

Processus de rétroaction sur l'accessibilité

Engagement (2021 à 2023)	Tenu
Informar les services responsables de la mise en application de la LAPHO au sujet du service de consultation en ligne offert par le BDP.	Oui
Concevoir un formulaire en ligne accessible pour recevoir la rétroaction et inclure celui-ci dans les ressources sur l'accessibilité du Carrefour accessibilité.	Oui
Promouvoir le processus de rétroaction dans le cadre d'initiatives de mobilisation étudiante gérées en collaboration avec le BDP ou par ce dernier.	Oui

Renseignements additionnels

Le BDP continue de fournir aux membres de la communauté universitaire en situation de handicap une manière de lui transmettre directement [rétroaction, commentaires et suggestions](#); le lien pour ce faire est disponible dans le Carrefour accessibilité, qui regroupe diverses ressources sur ce thème. Le Bureau signale également aux membres de la communauté universitaire qu'il leur est possible d'émettre tous leurs commentaires de façon anonyme à l'aide du [formulaire en ligne uOSatisfaction](#). Nous souhaitons ainsi réduire le nombre de commentaires qui ne se rattachent pas au BDP.

Pour favoriser la protection de la vie privée et réduire le cloisonnement de l'information, le BDP a choisi de travailler en collaboration avec les services ayant déjà un réseau important de personnes en situation de handicap afin de communiquer les consultations prévues. De 2021 à 2023, le Bureau a continué de fournir des conseils au Service des immeubles qui, en vertu de la LAPHO, doit mener des consultations lors de la rénovation et de la création de nouvelles aires de repos sur le campus ainsi que de nouvelles places de stationnement sur la voirie.

Surveillance et contrôle

Engagement (en continu)	Tenu
Rencontrer au moins deux fois par année les services visés par le présent plan pour mesurer les progrès accomplis et pour faire état de la situation dans les rapports d'étape annuels et les rapports de conformité exigés par le gouvernement de l'Ontario.	Partiellement
Conseiller les services et les facultés et, au besoin, intervenir pour faire en sorte que les biens et les services offerts par l'Université soient conformes à la législation ontarienne sur l'accessibilité.	Oui
Inclure un résumé de la rétroaction reçue et des engagements pris dans les rapports annuels du BDP.	Oui

Renseignements additionnels

L'information ci-dessous fournit des détails sur la prestation de conseils aux services et aux facultés entre 2021 et 2023.

Services-conseils

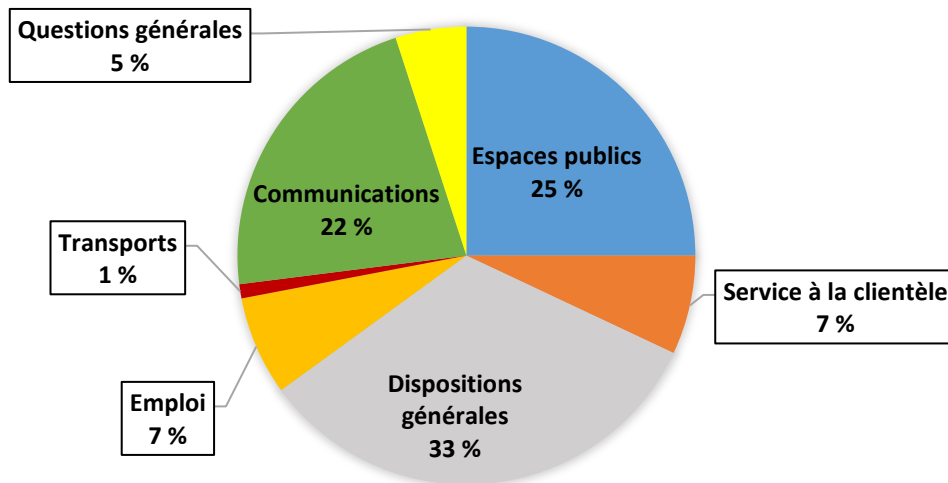
Demandes des services et des facultés en 2021-2022

De mai 2021 à avril 2022, le BDP a reçu 172 demandes et plaintes ayant trait aux handicaps, dont 130 demandes de services-conseils issues des services et facultés concernant les normes d'accessibilité suivantes :

- ✓ Dispositions générales en matière d'accessibilité (obtention ou acquisition de biens, de services ou d'installations) – 43 demandes (33 %)
- ✓ Normes pour la conception des espaces publics – 32 demandes (25 %)
- ✓ Normes pour l'information et les communications – 29 demandes (22 %)
- ✓ Normes pour les services à la clientèle – 9 demandes (7 %)
- ✓ Normes pour l'emploi – 9 demandes (7 %)
- ✓ Questions d'ordre général sur le Règlement 119 – Accessibilité – 7 demandes (5 %)
- ✓ Normes pour les transports – 1 demande (1 %)

CONSULTATIONS

mai 2021 à avril 2022



Sujets principaux des demandes de services-conseils

Ces 130 demandes portaient avant tout sur les sujets suivants :

- ✓ Achats technologiques : 36 (28 %)
- ✓ Accessibilité du Web et du contenu Web : 26 (20 %)
- ✓ Construction et rénovations : 12 (9 %)
- ✓ Interruptions de service : 8 (6 %)
- ✓ Stationnement : 4 (3 %)
- ✓ Animaux de service : 4 (3 %)
- ✓ Plateformes élévatrices pour fauteuils roulants : 1 (1 %)

Les 42 autres demandes portaient principalement sur le devoir d'accommodement en vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario*. Pour plus d'information sur ces demandes, veuillez consulter les [rapports annuels du Bureau des droits de la personne](#).

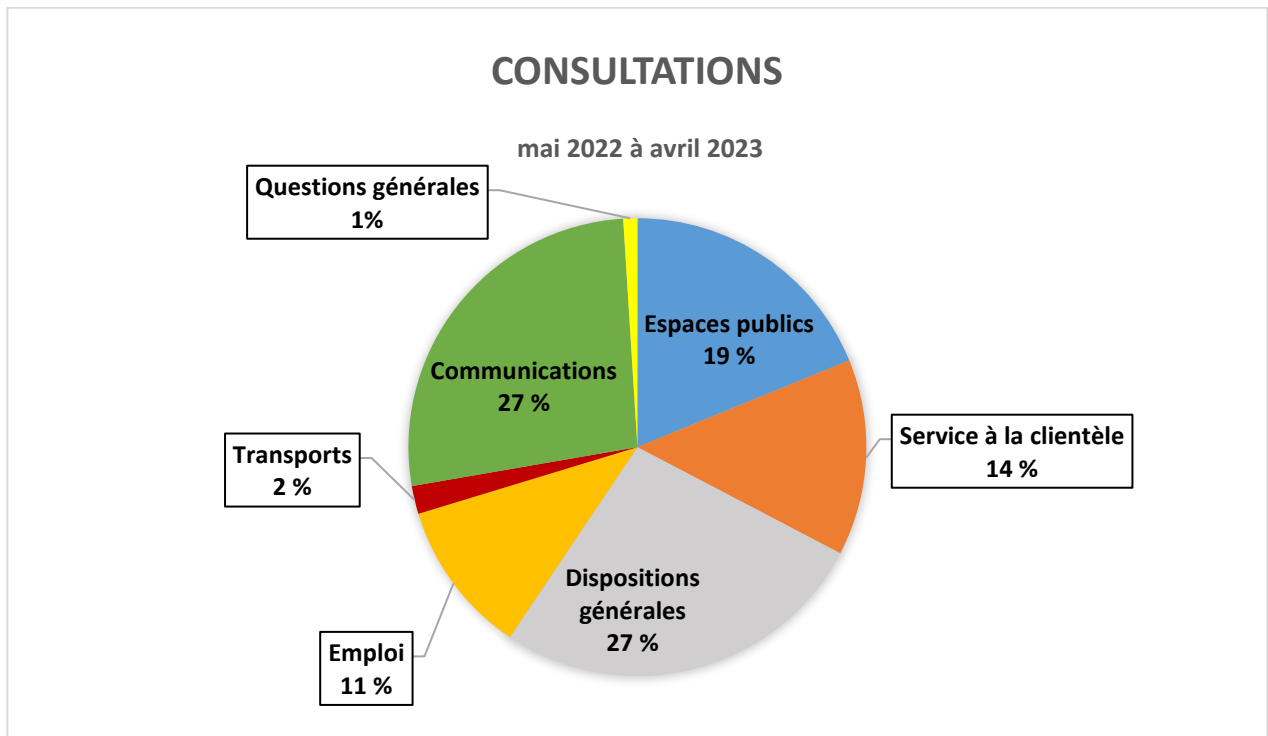
La majorité des demandes (130) ont été faites à titre proactif pour améliorer l'accessibilité.

Demandes des services et des facultés en 2022-2023

De mai 2022 à avril 2023, le BDP a reçu 183 demandes et plaintes ayant trait aux handicaps, dont 111 demandes de services-conseils issues des services et facultés concernant les normes d'accessibilité :

- ✓ Dispositions générales en matière d'accessibilité (obtention ou acquisition de biens, de services ou d'installations) – 30 demandes (27 %)

- ✓ Normes pour l'information et les communications – 30 demandes (27 %)
- ✓ Normes pour la conception des espaces publics – 21 demandes (19 %)
- ✓ Normes pour les services à la clientèle – 15 demandes (14 %)
- ✓ Normes pour l'emploi – 12 demandes (11 %)
- ✓ Normes pour les transports – 2 demandes (2 %)
- ✓ Questions d'ordre général sur le Règlement 119 – Accessibilité – 1 demande (1 %)



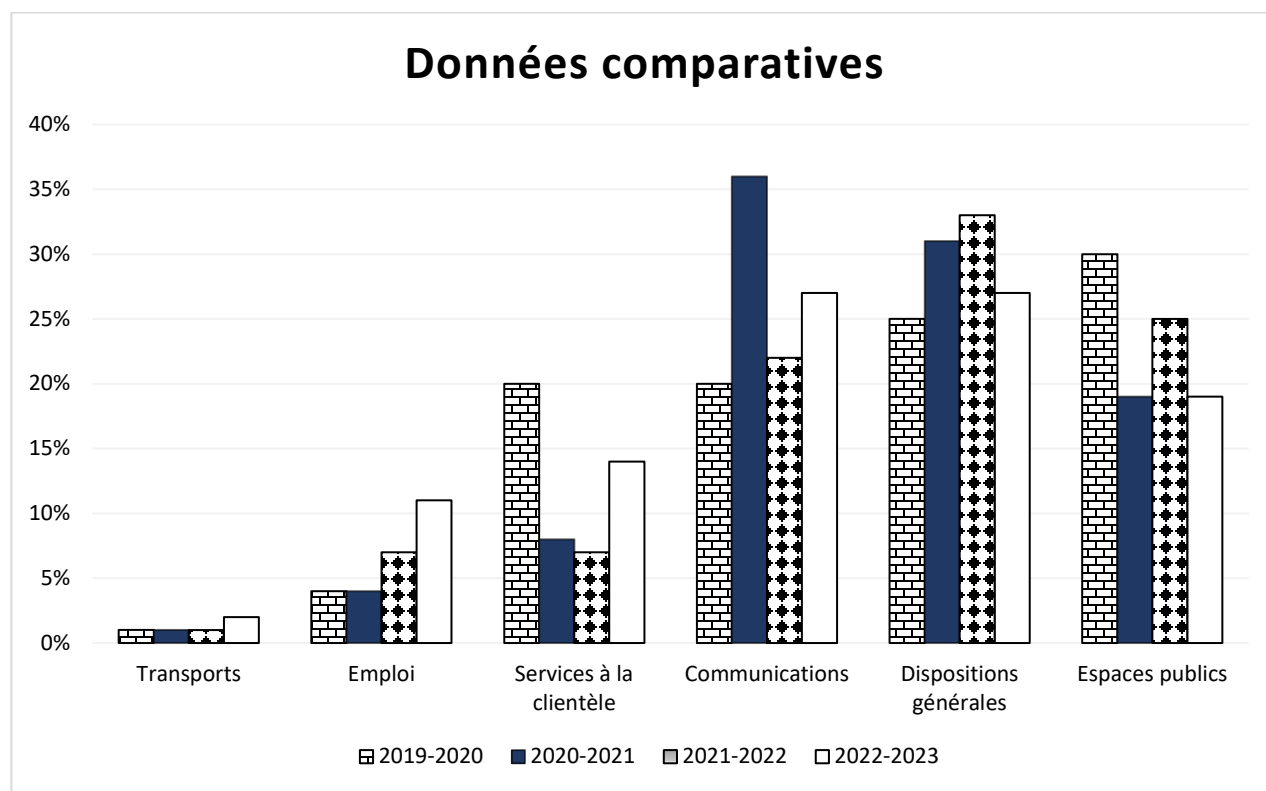
Sujets principaux des demandes de services-conseils

Ces 111 demandes portaient avant tout sur les sujets suivants :

- ✓ Achats technologiques : 18 (32 %)
- ✓ Accessibilité du Web et du contenu Web : 17 (15 %)
- ✓ Construction et rénovations : 18 (16 %)
- ✓ Interruptions de service : 4 (6 %)
- ✓ Stationnement : 4 (4 %)
- ✓ Animaux de service : 3 (3 %)

Les 72 autres demandes portaient principalement sur des sujets assez variés, notamment sur le devoir d'accommodement en vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario* et le désir d'obtenir des services de représentation et de défense des intérêts. Dû à la neutralité de notre bureau, le BDP n'offre pas de service de représentation et de défense des intérêts, de l'information sur les services à leur disposition. Pour plus d'information sur ces demandes, veuillez consulter les [rapports annuels du Bureau des droits de la personne](#).

La majorité des demandes (111) ont été faites à titre proactif pour améliorer l'accessibilité.



Comités internes

Le BDP siège aux comités internes ci-dessous :

- ✓ Groupe-conseil – communauté Web
- ✓ Programme de modernisation des services administratifs

Comités externes

Le BDP siège aux comités externes ci-dessous :

- ✓ Projet de révision des Normes de qualité pour l'entretien hivernal de la Ville d'Ottawa (consultations terminées en 2022)
- ✓ Comité consultatif sur l'accessibilité de D2L (jusqu'en 2022)
- ✓ Stratégie d'apprentissage virtuel d'eCampusOntario (projet terminé en 2022)
- ✓ Réseau canadien pour l'accessibilité
- ✓ Comité d'élaboration des normes pour l'éducation postsecondaire (projet terminé en 2022)

Le BDP guide de ses conseils les comités ci-dessous :

- ✓ Comité d'examen de l'architecture

Bureau des droits de la personne et autres services

Établissement de politiques sur le service à la clientèle accessible

Engagement (2019-2020 – reporté)	Tenu
Publier des lignes directrices sur les animaux d'assistance sur le campus .	Oui

Engagement (2020-2021 – reporté)	Tenu
Publier des lignes directrices sur l'utilisation et la gestion des produits associés à l'hypersensibilité environnementale et aux troubles respiratoires.	Oui

Engagement (2021-2022)	Tenu
Publier des lignes directrices sur la prise en charge des allergies alimentaires et de l'anaphylaxie.	Non
Veiller à l'accessibilité des sites Web reconnus, officiels et sous le contrôle de l'Université à l'aide d'une solution automatisée de vérification, de notification et de suivi.	Oui
Nouvel engagement pour 2021-2022 : Offrir une nouvelle formation obligatoire provisoire sur le service à la clientèle, les exigences du règlement ontarien sur les Normes d'accessibilité intégrées et la façon dont celles-ci s'intègrent aux fonctions du personnel; tenir un registre des dates auxquelles la formation a été offerte et du nombre de personnes qui y ont participé.	Non

Renseignements additionnels

Le Bureau des droits de la personne a fait l'acquisition d'un système de gestion de l'apprentissage et travaille sur la création d'une formation bilingue qui regroupera les trois formations obligatoires sur l'accessibilité et le handicap requises par la loi. Cette nouvelle formule contiendra de l'information sur mesure pour aider la mise en application de la loi à l'Université d'Ottawa. Ce système permettra également au BDP de mettre à jour la formation lorsque nécessaire.

Le BDP, en collaboration avec le Bureau de la gestion du risque, les Ressources humaines et le Service des sports et activités récréatives, a rédigé, publié et partagé l'avis « Milieu sans parfum ». Cet avis comprend de l'information sur les produits à éviter selon le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Le BDP continuera de collaborer avec les acteurs clés afin de tenir l'engagement reporté et d'intégrer la nouvelle formation obligatoire au système d'information de l'Université.

Service des approvisionnements

Achat de biens et de services accessibles

Engagement (en continu)	Tenu
Promouvoir la politique d'approvisionnement ainsi que les méthodes, procédures et pratiques connexes à mesure qu'elles sont modifiées.	Oui
Intégrer des éléments d'accessibilité lors de la mise à jour des pratiques d'approvisionnement.	Oui
Donner au nouveau personnel une formation qui intègre les critères sur l'accessibilité, et comptabiliser le nombre d'employées et d'employés formés pour les rapports d'étape qui seront produits conformément au présent plan.	Non
Avec l'appui de spécialistes dans chacun des domaines couverts par LAPHO, fournir des conseils et des recommandations au personnel de soutien et au corps professoral sur les exigences d'accessibilité et les bonnes pratiques d'approvisionnement.	Oui

Communications

Accessibilité des sites Web

Engagement (en continu)	Tenu
Agir en tant qu'experte-conseil en matière d'accessibilité Web dans le cadre des projets d'envergure de l'Université.	Oui
Veiller à l'accessibilité des sites Web reconnus, officiels et sous le contrôle de l'Université à l'aide d'une solution automatisée de vérification, de notification et de suivi.	Oui
Produire régulièrement des rapports sur l'accessibilité du Web et des avis de non-conformité à l'intention de la communauté universitaire.	Partiellement
Travailler en collaboration avec les responsables des sites Web non conformes pour les aider à répondre aux exigences des WCAG 2.0.	Oui
Sensibiliser et former les acteurs sur le campus au sujet de l'accessibilité du Web.	Oui
Assurer l'accès à des outils de références et de travail en ligne qui sont à jour.	Oui
Étendre les engagements énoncés dans le présent plan aux mesures des autres instances sur le campus (ex. : Comité d'examen d'architecture, Comité de l'information et des communications, Service des approvisionnements, Bureau des droits de la personne,	Oui

Ressources humaines, Services linguistiques, Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage).	
Soumettre des rapports d'étape annuels et des plans d'accessibilité pluriannuels détaillés sur l'état de l'accessibilité du site Web uOttawa.ca	Oui

Engagement (2020-2021 – reporté)	Réponse
Créer et mettre en œuvre le plan opérationnel sur l'accessibilité Web (POAW) 2020-2024 en collaboration avec les autres acteurs de l'Université.	Oui
Revoir et soumettre un modèle de gouvernance plus précis et détaillé pour les acteurs sur le campus, et veiller à son adoption.	Non
Recenser et regrouper les outils, les ressources en ligne, les pratiques exemplaires, les sites de référence et l'expertise sur le campus au chapitre de l'accessibilité.	Oui
Bâtir une communauté d'expertes et d'experts sur l'accessibilité des sites et du contenu Web sur le campus.	Oui
Formation : établir des lignes directrices sur les obligations légales et la création de contenu accessible pour les médias sociaux, les applications Web et mobiles, les productions vidéo et la création de documents PDF et de formulaires en ligne accessibles.	Oui

Renseignements additionnels

L'équipe de marketing et de la stratégie de marque travaille en collaboration avec les Technologies de l'information pour émettre des rapports sur l'accessibilité Web et des avis de non-conformité quant aux besoins critiques; elle aide également la communauté universitaire à améliorer l'accessibilité des contenus.

Le plan opérationnel sur l'accessibilité Web (POAW) 2020-2024 s'appelle maintenant « feuille de route et engagement dans le temps ». Celle-ci s'arrime au plan de remédiation sur l'accessibilité du Web rédigé en collaboration avec d'autres acteurs de l'Université.

Ressources humaines

Ateliers sur l'accessibilité

Engagement (en continu)	Tenu
Inclure le nombre de personnes qui ont suivi les formations obligatoires sur l'accessibilité dans les rapports d'étape annuels sur le présent plan.	Oui
Veiller à ce qu'un membre du Bureau des droits de la personne siège au Comité des formations obligatoires. Ce comité a pour mandat, entre autres, d'assurer la conformité de l'Université aux exigences gouvernementales quant aux formations obligatoires,	Non

d'encadrer les autres types de formation obligatoire, et de mettre en place des mesures pour garantir la qualité des formations.	
Inclure dans les rapports d'étape annuels sur le présent plan les initiatives menées par les Ressources humaines pour promouvoir les formations obligatoires auprès des [employées et] employés de l'Université.	Non

Engagement (2019-2020 – reporté)	Tenu
Élaborer des lignes directrices sur les rôles et responsabilités concernant les formations obligatoires.	Partiellement
Faire connaître aux gestionnaires les tableaux de bord qui leur donnent un compte rendu des formations que leurs employées et employés ont suivies ou doivent suivre.	Oui
Clarifier l'information concernant les publics cibles des formations obligatoires.	Non

Engagement (2020-2021)	Tenu
Travailler en collaboration avec le Bureau des droits de la personne pour former les éducatrices et éducateurs de l'Université à la conception pédagogique universelle.	Non

Le tableau ci-dessous illustre le nombre d'employées et d'employés qui ont suivi les formations exigées par la LAPHO.

Formation Total

<i>Travaillons ensemble : Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la LAPHO (version en français et en anglais)</i>	5977
<i>Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (version en français et en anglais)</i>	6328

Renseignements additionnels

- ✓ Le Comité des formations obligatoires a été aboli en janvier 2020.
- ✓ Les Ressources humaines ont affirmé que la responsabilité d'inclure leurs initiatives de promotion des formations obligatoires auprès du personnel dans les rapports d'étape ne relève pas d'elles.
- ✓ Les lignes directrices sur les rôles et responsabilités concernant les formations obligatoires auraient dû être finalisées en 2019-2020; une ébauche a toutefois circulé.
- ✓ Les Ressources humaines ont indiqué que les gestionnaires ont reçu un compte rendu des

formations que leurs employées et employés ont suivies et/ou doivent encore suivre, et que quiconque en fait la demande peut avoir à la base de données.

- ✓ Des définitions sur les publics cibles ont été fournies de sorte à faciliter le respect de l'engagement « Clarifier l'information concernant les publics cibles des formations obligatoires » (2019-2020).

Adaptation du milieu de travail pour les employées et employés en situation de handicap

Engagement (en continu)	Tenu
Fournir de l'information aux gestionnaires sur les mesures d'adaptation lors de la formation « Premiers soins en santé mentale » et de l'atelier du programme de leadership et de gestion qui porte sur ce sujet.	Oui

Engagement (2020-2021 – reporté)	Tenu
Finaliser le projet d'accueil et d'intégration, pour lequel les renseignements sur l'accessibilité seront détaillés davantage.	Oui
Inclure dans les rapports d'étape annuels sur le Plan d'accessibilité pluriannuel le nombre de gestionnaires qui ont bénéficié de services-conseils, de soutien et de formations offerts par les Ressources humaines relativement à l'adaptation du milieu de travail pour les employées et employés en situation de handicap.	Oui

Engagement (2022-2023)	Tenu
Ajouter à un guide pour les employées et employés non syndiqués le processus d'élaboration de plans d'adaptation individualisés et documentés et les politiques de soutien aux employées et employés en situation de handicap.	Oui

Renseignements additionnels

- ✓ Nombre de personnes qui ont bénéficié des services-conseils en 2020-2021 – 500
- ✓ Nombre de personnes qui ont bénéficié des services-conseils en 2021-2022 – 718
- ✓ Nombre de gestionnaires qui ont bénéficié de services-conseils, de soutien et de formations offerts par les Ressources humaines relativement à l'adaptation du milieu de travail pour les employées et employés en situation de handicap en 2020-2022 – 351
- ✓ De la formation sur les demandes d'accommodements en milieu de travail et sur le soutien lors d'un retour au campus, a été donnée.
- ✓ Implémenter un nouveau système électronique en novembre 2021 pour mieux gérer les dossiers d'accommodements et bien accueillir les employés durant un retour au travail.

Rétention des employés en situation de handicap

Engagement 2020-2021	Tenu
Élaborer des lignes directrices pour les gestionnaires sur la prise en considération des besoins d'un employé en situation de handicap dans les évaluations de rendement, les réaffectations et les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnel.	Non

Engagement 2022-2023	Tenu
Inclure dans Halogen une section sur la façon dont les besoins d'un employé en situation de handicap ont été pris en considération dans les évaluations de rendement, les réaffectations et les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnel.	Non

Renseignements additionnels*

- ✓ Selon Ressources humaines, étant donné la décommissions de Halogen en 2021, l'élaboration des lignes directrices pour les gestionnaires sur la prise en considération des besoins d'un employé en situation de handicap dans les évaluations de rendement, les réaffectations et les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnel a été reporté. Un processus informel est en place. Des lignes directrices seront établies lors de l'implantation du module Optimisation des talents de Workday d'ici avril 2024.
- ✓ L'engagement « Inclure dans Halogen une section sur la façon dont les besoins d'un employé en situation de handicap ont été pris en considération dans les évaluations de rendement, les réaffectations et les possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnel » a été reporté. Cet engagement sera inclus dans l'implantation du module Optimisation des talents de Workday d'ici avril 2024.

Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage

Formation aux éducatrices et éducateurs

Engagement (en continu)	Tenu
Travailler en collaboration avec le Bureau des droits de la personne pour ajouter aux prochains rapports d'étape annuels le nombre de professeures et professeurs qui ont suivi les formations du SAEA sur l'accessibilité de l'apprentissage.	Oui
Inclure dans les rapports d'étape annuels sur le plan d'accessibilité pluriannuel les initiatives menées par le Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA) pour promouvoir les formations sur les enjeux de l'accessibilité auprès des membres de l'APUO et de l'APTPUO.	Non
Travailler en collaboration avec le Bureau des droits de la personne et les Ressources humaines pour faciliter la transmission des connaissances sur les pratiques d'enseignement accessibles aux éducatrices et éducateurs qui ne sont pas des professeures et professeurs membres de l'APUO ou de l'APTPUO.	Oui

Renseignements additionnels

L'exigence portant sur la formation offerte aux éducatrices et éducateurs en vertu de la LAPHO se lit comme suit :

Formation offerte aux éducateurs

16. (1) En plus de satisfaire aux exigences prévues à l'article 7, les organisations assujetties qui sont des conseils scolaires ou des établissements d'enseignement ou de formation fournissent aux éducateurs une formation visant à les sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité en ce qui a trait à la prestation et à l'enseignement de programmes ou de cours accessibles. Règl. De l'Ont. 191/11, par. 16 (1).

(2) Les organisations assujetties qui sont des conseils scolaires ou des établissements d'enseignement ou de formation gardent un dossier de la formation fournie en application du présent article, et notamment les dates des séances de formation et le nombre de participants. Règl. De l'Ont. 191/11, par. 16 (2).

Les thématiques des formations fournies par le SAEA ont été modifiées. Ces nouvelles formations n'incluent pas de module sur la sensibilisation aux enjeux de l'accessibilité en ce qui a trait à la prestation et à l'enseignement de programmes ou de cours accessibles (tel qu'exigé par la LAPHO). Par conséquent, le Bureau des droits de la personne ne peut inclure ces données dans le présent rapport.

Bureau de la gestion des urgences

Renseignements sur les mesures et plans d'urgence ou sur la sécurité publique

Engagement (en continu)	Tenu
Vérification du site Web Êtes-vous prêts?, qui explique notamment aux membres de la communauté universitaire en situation de handicap comment faire une demande de plan d'urgence personnalisé.	Oui
Tenir des rencontres annuelles avec l'agente principale des politiques d'accessibilité du Bureau des droits de la personne de l'Université pour veiller à ce que les programmes et les formations sur la préparation aux situations d'urgence contiennent le nécessaire pour bien répondre aux besoins des membres de la communauté universitaire en situation de handicap.	Oui

Engagement (2020-2021 – reporté)	Tenu
Inclure des éléments d'accessibilité dans les exercices d'urgence sur le campus pour bien préparer les membres du Bureau de la gestion des urgences et faire en sorte que la communauté universitaire en situation de handicap soit informée. Aucun exercice n'a eu lieu cette année en raison de la priorité accordée à la santé publique.	Non

Renseignements additionnels

COVID-19 : De multiples dispositions ont encore une fois été prises pour s'assurer que les mesures sanitaires sur le campus n'étaient pas mises en place au détriment des personnes en situation de handicap qui devaient s'y rendre.

Service de la protection

Entretien des éléments accessibles

Engagement (en continu)	Tenu
Durant les patrouilles, veiller à ce que les entrées des bâtiments et les issues de secours soient accessibles, sûres et dégagées.	Oui
Travailler en collaboration avec le Service des immeubles lorsque des problèmes liés aux éléments accessibles dans les espaces publics (ex. : ascenseurs, état de la route et des trottoirs, déneigement) sont signalés.	Oui

BUREAU DU STATIONNEMENT ET DU TRANSPORT DURABLE

Places de stationnement accessibles

Engagement (en continu)	Tenu
Fournir, au besoin, et quand matériellement possible, des places de stationnement accessibles au-delà du ratio minimal.	Oui
Réduire le plus possible l'incidence des projets de rénovation ou de construction sur les places de stationnement accessibles.	Oui

Engagement (2020-2021 – reporté)	Tenu
Définir clairement les rôles et responsabilités concernant la gestion des coupons de taxi fournis par le SASS – Accommodements scolaires.	Non

Renseignements additionnels

- ✓ Le service de navettes est accessible pour les fauteuils roulants.

Service des immeubles

Espaces extérieurs, places de stationnement et aires d'attente et de service

Engagement (en continu)	Tenu
Veiller à la tenue à jour d'une carte interactive et accessible du campus, une fois celle-ci créée.	Oui
Consulter des membres de la communauté universitaire en situation de handicap afin de convenir des initiatives à prioriser et de mesurer les progrès accomplis.	Oui

Engagements (2019 – reporté)	Tenu
Mettre en place un mécanisme pour recevoir la rétroaction et y répondre.	Non
Établir une structure de gouvernance qui définit clairement les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la gestion et la mise en œuvre du plan d'accessibilité pluriannuel du Service des immeubles.	Non

Engagement (2021 à 2023)	Tenu
Moderniser les toilettes et les espaces extérieurs jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.	Non
Améliorer l'accessibilité des salles de classe des pavillons Simard et Hagen.	Non
Modifier les comptoirs de service dans les endroits jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.	Non
Installer des tables à pique-nique accessibles et ajouter d'autres bancs dans les espaces extérieurs jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.	Non
Créer une carte en ligne qui montre les zones de construction et les détours accessibles.	Oui
Concevoir un programme de réponse rapide pour les demandes d'accommodement des membres de la communauté universitaire.	Non
Utiliser un guide conçu par l'Université qui intègre des mesures de vérification et de contrôle de l'accessibilité dans la planification et la réalisation de projets sur le campus.	Non

Lancer une application Web interactive pour faciliter le repérage des espaces accessibles extérieurs et intérieurs des trois campus.	Non
Augmenter le nombre de places de stationnement accessibles et d'abribus près des arrêts Para Transpo ciblés.	Non
Moderniser les systèmes de mesures d'urgence pour les rendre accessibles (alarmes visuelles dans les toilettes, les salles de classe, les laboratoires et les salles d'étude, et leviers d'urgence dans les toilettes).	Non
Moderniser les panneaux de signalisation directionnelle jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.	Non
Améliorer l'accessibilité des escaliers et des balustrades jugés prioritaires selon les besoins de la communauté universitaire et les résultats de l'analyse de l'accessibilité réalisée par le cabinet d'architecture Quadrangle entre 2015 et 2018.	Non
Aménager des zones de silence dans les installations achalandées.	Non

Renseignements additionnels

De 2015 à 2018, le cabinet d'architecture Quadrangle a effectué une analyse des besoins prioritaires quant à l'accessibilité des édifices sur le campus. En 2019, le Service des immeubles a colligé les résultats d'une consultation publique pour rédiger un Plan d'action sur l'accessibilité. Le plan pluriannuel fait état des engagements principaux qui y ont été pris.

De 2019 à 2021, le cabinet Adaptability Canada a travaillé à la rédaction d'un guide d'accessibilité et d'un plan d'action sur cinq ans pour 40 édifices sur le campus.

Bibliothèque

Engagement (en continu)	Tenu
Fournir des directives pour trouver des ouvrages en format accessible et soumettre une demande de format adapté ainsi que de l'information sur les technologies et les services mis à la disposition de la communauté universitaire en situation de handicap sur la page Web « Accessibilité » de la Bibliothèque.	Oui
Offrir des formations d'appoint aux employées et employés de la Bibliothèque sur les normes d'accessibilité dans les domaines du service à la clientèle et de la création de documents accessibles.	Oui

Engagement (2019 – reporté)	Tenu
Offrir des formations d'appoint aux employées et employés de la Bibliothèque sur les normes d'accessibilité dans les domaines du service à la clientèle et de la création de documents accessibles.	Oui
Travailler en collaboration avec la vice-provost aux études supérieures et postdoctorales et les facultés pour encourager les étudiantes et étudiants à soumettre leurs thèses en format accessible pour le dépôt numérique Recherche uO.	Oui

Engagement (2021 à 2024)	Tenu
Pourvoir un poste de bibliothécaire spécialiste de l'inclusion qui sera chargé, entre autres, de veiller à l'accessibilité des ressources, des biens et des services offerts par la Bibliothèque.	Oui
Intégrer aux autres services de publication en ligne de la Bibliothèque les mécanismes de vérification de l'accessibilité des documents soumis à Recherche uO.	Non

Renseignements additionnels

- ✓ Des ressources expliquant comment rendre les documents accessibles ont été ajoutées au site Web de Recherche uO, et une formation comportant un volet sur l'accessibilité a été donnée à des étudiantes et étudiants pour préciser comment y soumettre leurs documents. La Bibliothèque a également ajouté au site Web un avis expliquant que le contenu existant peut être demandé en format accessible; il suffit d'en faire la demande aux services d'accessibilité de la Bibliothèque.
- ✓ Des formations en personne sur l'accessibilité, le langage inclusif et le capacitisme ont été offertes à

Partenaires

Le Bureau des droits de la personne remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué au présent rapport.

- ✓ Approvisionnements : Michel Houle, Éric Fortin
- ✓ Ressources humaines : Angie Tinor, Marie Parish, Annie Ouellette et Manon Dugal
- ✓ Relations extérieures : Robert Bourgeois, Nicolas Grégoire-Racicot, Nathalie Blanchard et Lolita Boudreault (Communications)
- ✓ Bureau de la gestion des urgences : Carolina de Moura, Dana Fleming
- ✓ Service de la protection : Carolina de Moura, Hi Nguyen
- ✓ Ressources : Geoffrey Frigon, George Zigoumis et Jodi Courchaine (Service des Immeubles)
- ✓ Bibliothèque : Cecilia Tellis et Megan McMeekin
- ✓ Service d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage (SAEA) : Alain Erdmer et Nancy Vézina

Le Bureau des droits de la personne tient également à remercier les membres de la communauté universitaire qui, en prenant le temps de parler de leurs expériences et de formuler leurs recommandations, ont aidé l'Université dans son cheminement vers l'accessibilité.

Annexe 1 :

Commentaires des membres du Comité consultatif uOaccessible à propos du rapport

Après avoir examiné les sections consacrées à chaque service, le comité consultatif uOaccessible a émis les commentaires suivants.

Le comité note le faible taux de réalisation des engagements pris par le Service des immeubles. Il aimerait aussi que les engagements soient décrits dans des termes plus concrets. Par exemple, les engagements comme « Aménager des zones de silence dans les installations achalandées » sont plutôt vagues et ne visent pas des secteurs précis. Selon le comité, il est difficile d'assurer un suivi et de veiller au respect des engagements si les formulations sont imprécises. Un autre exemple : « Améliorer l'accessibilité des salles de classe des pavillons Simard et Hagen. » Des exemples d'améliorations plus spécifiques auraient été utiles.

Le comité constate que le Bureau de la gestion des urgences a affirmé avoir mis certains points en suspens en raison des mesures sanitaires appliquées sur le campus pendant la pandémie de COVID-19. Comme plus de trois ans se sont écoulés depuis le début de la pandémie, le comité estime qu'il faut maintenant aborder ces points – notamment les questions d'accessibilité dans le contexte des exercices d'urgence.

Le comité note aussi des lacunes dans les engagements du Bureau du stationnement et transport durable. Bien que ce bureau ait mentionné qu'il offrirait plus de places de stationnement accessibles que nécessaire, bon nombre de ces places se trouvent dans des stationnements nécessitant un permis. Il en résulte une moindre disponibilité pour beaucoup de membres de la communauté universitaire et de personnes en visite.

Le comité souligne pour une deuxième année que l'exigence de formation obligatoire sur les normes d'accessibilité intégrées n'a toujours pas été remplie. Depuis 2014, la LAPHO exige que le personnel reçoive une formation relative au RNAI.

Quant aux mesures d'adaptation en milieu de travail pour les membres du personnel en situation de handicap, le comité note qu'il y a eu un report pour l'élaboration de lignes directrices à l'intention des gestionnaires sur la prise en considération des besoins de ces personnes dans les évaluations du rendement, les réaffectations et les possibilités d'avancement et de perfectionnement professionnel. Il est d'avis que ces lignes directrices pourraient encore être élaborées hors Workday.

Le comité constate d'ailleurs que le système Workday pourrait poser des problèmes d'accessibilité; il se demande, d'une part, si Workday respecte les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG), et d'autre part, qui a supervisé la mise à l'essai des composantes d'accessibilité.

Dans d'autres commentaires généraux, le comité dit souhaiter que certains postes comprennent la responsabilité de s'assurer que chaque service respecte ses engagements et que les reports font l'objet d'un suivi.